RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 01089
Numéro SIREN : 347 706 095
Nom ou dénomination : ABER

Ce dépôt a été enregistré le 11/06/2024 sous le numéro de dépôt 9348

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 4 RUE HENRI POLLES 35136 ST JACQUES DE LA LANDE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 4 7 7 0 6 0 9 5 0 0 0 4 4 — Néant ☐ *

9347 DÉPÔT DU 11 JUIN 2024 TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 30092023 Net 3	N-1 30092022 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	61 741	AG 61 550	191	191
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	14 250	AK	14 250	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 856	AS 1 856		
	Autres immobilisations corporelles	AT	449 212	AU 305 476	143 736	138 227
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	8 305 056	CV 690 880	7 614 176	7 614 176
	Créances rattachées à des participations	BB	401 904	BC 401 904		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	9 234 019	BK 1 461 666	7 772 353	7 752 594
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	17 749	BM	17 749	15 865
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	870 930	BY 9 982	860 948	782 318
	Autres créances (3)	BZ	309 623	CA	309 623	277 503
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	11 803 480	CE 69 472	11 734 008	3 878 304
	Disponibilités	CF	10 434 892	CG	10 434 892	15 302 133
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	28 784	CI	28 784	22 375
	TOTAL (III)	CJ	23 465 458	CK 79 455	23 386 003	20 278 497
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	32 699 476	1A 1 541 121	31 158 356	28 031 091

GESTION MEDELEN ET SINCÈRE

Renvois : (1) Dont droit au bail — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : — CP (0) — (3) Part à plus d'un an : — CR 11 979

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dossier N° 000000 en Euros.

Cegid Quadra

DGFiP N° 2051 2023

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 800 000)	DA	800 000	800 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	80 000	80 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	23 228 758	20 868 526
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 948 229	2 861 936
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	27 056 987	24 610 463
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	70 000	70 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	70 000	70 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	3 062 890	2 581 546
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	484 764	301 794
	Dettes fiscales et sociales	DY	443 525	423 716
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	40 190	43 573
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	4 031 368	3 350 629
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	31 158 356	28 031 091

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 031 368	3 350 629
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Dossier N° 000000 en Euros.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2023

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N				Exercice (N-1)
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA / FB / FC	17 677			17 677	22 826
	Production vendue biens*	FD / FE / FF					
	Production vendue services*	FG / FH / FI	4 712 962			4 712 962	4 356 621
	Chiffres d'affaires nets*	FJ / FK / FL	4 730 638			4 730 638	4 379 447
	Production stockée*	FM					
	Production immobilisée*	FN					
	Subventions d'exploitation	FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)	FP				682 751	673 823
	Autres produits (1) (11)	FQ				14	0
	Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR				5 413 403	5 053 270
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*	FS				21 530	29 988
	Variation de stock (marchandises)*	FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*	FU				3 012	6 316
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*	FV				(1 884)	(8 979)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *	FW				2 760 788	2 391 013
	Impôts, taxes et versements assimilés*	FX				56 147	61 048
	Salaires et traitements*	FY				1 094 111	1 013 208
	Charges sociales (10)	FZ				378 957	359 338
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*	GA				34 942	29 364
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions	GB					
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC					
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD					
	Autres charges (12)	GE				55 431	57 788
	Total des charges d'exploitation (4) (II)	GF				4 403 035	3 939 083
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG				1 010 368	1 114 187
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)	GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)	GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ				1 792 187	1 960 831
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL				277 137	218 294
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM				380 047	
	Différences positives de change	GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO					
	Total des produits financiers (V)	GP				2 449 372	2 179 125
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*	GQ				44 341	25 178
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR				132 142	39 277
	Différences négatives de change	GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT					
	Total des charges financières (VI)	GU				176 483	64 455
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV				2 272 888	2 114 670
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW				3 283 256	3 228 857

Cegid Quadra

Dossier N° 000000 en Euros.

(RENVOIS ... * Données ... 2052) * Données ... 2033

DGFiP N° 2053 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	12 340	400
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	12 340	400
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	9 798	1 280
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	9 798	1 280
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	2 542	(880)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	337 569	366 041
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	7 875 114	7 232 795
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 926 886	4 370 859
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	2 948 229	2 861 936
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	12 340	
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	9 798	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	682 751	673 823
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Exercices antérieurs	9 798	12 340

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Cf état annexe	9 798	12 340

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Dossier N° 000000 en Euros.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SAS ABER 30/09/2023

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Facture GERESO	3 175	
Facture JAO Neova	2 230	
Regularisation diverses	4 393	1 090
Facture OPCALIA		11 250

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2023.

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		KD	68 541	KE	KF 14 250
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK	KL
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN	KO
CORPORELLES	Constructions	Installations générales, agencements et aménagements des constructions * [Dont Composants M2]	KP		KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]		KS	1 856	KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *	KV	244 487	KW	KX 26 703
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *	KY	91 091	KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	74 673	LC	LD 13 748
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	LE	1 220	LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL	LM
CORPORELLES	TOTAL III		LN	413 327	LO	LP 40 451
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations		8U	9 086 960	8V	8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		IT		1U	1V
FINANCIÈRES	TOTAL IV		LQ	9 086 960	LR	LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	9 568 827	ØH	ØJ 54 701

CADRE B — IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV 6 800	LW 75 991	1X 75 991
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MJ
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK 1 856	ML 1 856
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN 271 190	MO 271 190
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	MQ 91 091	MR 91 091
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS 2 710	MT 85 711	MU 85 711
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW 1 220	MX 1 220
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG 2 710	NH 451 068	NI 451 068
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ		ØX	ØY 9 086 960	ØZ 9 086 960
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F	2G
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3		NJ	NK 9 086 960	2H 9 086 960
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK 9 510	ØL 9 614 019	ØM 9 614 019

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° 000000 en Euros.

Cegid Quadra

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 30092023

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ABER

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

6 **AMORTISSEMENTS** N° 2055 2023

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	68 350	PF		PG	6 800	PH	61 550
TOTAL I		RK	68 350	RM		RN	6 800	RO	61 550
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 856	QA		QB		QC	1 856
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	158 063	QE	16 846	QF		QG	174 909
	Matériel de transport	QH	51 163	QI	12 354	QJ		QK	63 517
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	64 017	QM	5 742	QN	2 710	QO	67 049
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	275 100	QV	34 942	QW	2 710	QX	307 332
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		ØN	343 450	ØP	34 942	ØQ	9 510	ØR	368 882

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Dossier N° 000000 en Euros.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2023

Désignation de l'entreprise : SAS ABER

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	70 000	5W		5X		5Y	70 000
	TOTAL II	5Z	70 000	TV		TW		TX	70 000
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U	1 070 880	9V		9W	380 000	9X	690 880
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6	401 904	Ø7		Ø8		Ø9	401 904
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	9 982	6U		6V		6W	9 982
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	25 178	6Y	44 341	6Z	47	7A	69 472
	TOTAL III	7B	1 507 944	TY	44 341	TZ	380 047	UA	1 172 238
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 577 944	UB	44 341	UC	380 047	UD	1 242 238
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF			
	Dont dotations et reprises - financières			UG	44 341	UH	380 047		
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : ~~montant de la dépréciation~~ à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. | 10 |

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Cegid Quadra

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : SAS ABER 30/09/2023

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
AUTRES PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
LITIGE PRUD'HOMMES	70 000			70 000
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
DEPRECIATION CREANCES/PART	401 904			401 904
AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Dépréciation des VMP	25 178	44 341	47	69 472

Dossier N° 000000 en Euros.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2023

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Néant ☐ *

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	401 904	UM	(0)	UN	401 904
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	11 979		(0)		11 979
	Autres créances clients	UX	858 951		858 951		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	39 647		39 647		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	23 562		23 562		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	241 851		241 851		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	4 564		4 564		
	Charges constatées d'avance	VS	28 784		28 784		
	TOTAUX	VT	1 611 241	VU	1 197 358	VV	413 883
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 940	1 940		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	484 764	484 764		
Personnel et comptes rattachés		8C	140 331	140 331		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	79 839	79 839		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	203 463	203 463		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	19 892	19 892		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	3 060 950	3 060 950		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	40 190	40 190		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	4 031 368	VZ 4 031 368		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	2 928 808
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Dossier N° 000000 en Euros.

ABER
Société par actions simplifiée au capital de 800 000 euros
Siège social : 4 rue Henri Pollès, ZAC de Mivoie
35136 ST JACQUES DE LA LANDE
347 706 095 RCS RENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 19 MARS 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 2 948 229 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice .....2 948 229 euros

A titre de dividendes .....531 216 euros
Soit 18,00 euros par action

Le solde, soit la somme de .....2 417 013 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 25 645 771 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 531 144 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 72 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 19 mars 2024.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende global	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement	Dividende par titre
30/09/2022	501 704 €	501 636 €	68 €	17 €
30/09/2021	501 704 €	501 636 €	68 €	17 €
30/09/2020	472 192 €	472 128 €	64 €	16 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 19 mars 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Sophie GADONNEIX



Ouest Conseils Audit

3 Allée François Bazin
CS 23023
29334 Quimper Cedex
France

Gorioux Faro & Associés

11, rue Félix Le Dantec

29018 Quimper Cedex
France

S.A.S. ABER

4, Rue Henri Pollès
ZAC de Mivoie
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2023

Ouest Conseils Audit

3 Allée François Bazin
CS 23023
29334 Quimper Cedex
France

Gorioux Faro & Associés

11, rue Félix Le Dantec

29018 Quimper Cedex
France

S.A.S. ABER

Siège Social : 4, rue Henri Pollès – ZAC de Mivoie – 35136 Saint Jacques de la Lande

Capital social : 800 000 €

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023

Aux associés,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABER relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part l'observation suivante :

- ✓ En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du Code de commerce n'ont pas pu être communiquées, le système d'information de la société ne permettant pas d'extraire l'ensemble des informations prévues. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

5- Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

6- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Quimper, le 26 février 2024

Société OUEST CONSEILS AUDIT
Commissaire aux comptes

Représentée par D. DENIEL

Société GORIOUX FARO ET ASSOCIES
Commissaire aux comptes

Représentée par C. FARO

e obligatoire (article 53 A
iénéral des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2023

gnation de l'entreprise : SAS ABER — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

esse de l'entreprise 4 RUE HENRI POLLES 35136 ST JACQUES DE LA LANDE — Durée de l'exercice précédent* 12

iéro SIRET* 3 4 7 7 0 6 0 9 5 0 0 0 4 4 — Néant ☐ *

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 30 09 2023 Net 3	N-1 30 09 2022 Net 4
Capital souscrit non appelé (I)	AA				
Frais d'établissement *	AB		AC		
Frais de développement *	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	61 741	AG 61 550	191	191
Fonds commercial (1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ	14 250	AK	14 250	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP		AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 856	AS 1 856		
Autres immobilisations corporelles	AT	449 212	AU 305 476	143 736	138 227
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes	AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
Autres participations	CU	8 305 056	CV 690 880	7 614 176	7 614 176
Créances rattachées à des participations	BB	401 904	BC 401 904		
Autres titres immobilisés	BD		BE		
Prêts	BF		BG		
Autres immobilisations financières*	BH		BI		
TOTAL (II)	BJ	9 234 019	BK 1 461 666	7 772 353	7 752 594
Matières premières, approvisionnements	BL	17 749	BM	17 749	15 865
En cours de production de biens	BN		BO		
En cours de production de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT		BU		
Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
Clients et comptes rattachés (3)*	BX	870 930	BY 9 982	860 948	782 318
Autres créances (3)	BZ	309 623	CA	309 623	277 503
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	11 803 480	CE 69 472	11 734 008	3 878 304
Disponibilités	CF	10 434 892	CG	10 434 892	15 302 133
Charges constatées d'avance (3)*	CH	28 784	CI	28 784	22 375
TOTAL (III)	CJ	23 465 458	CK 79 455	23 386 003	20 278 497
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	32 699 476	1A 1 541 121	31 158 356	28 031 091

envois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (0) | (3) Part à plus d'un an : CR 11 979

lause de réserve e propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

Dossier N° 000000 en Euros.

aire obligatoire (article 53 A
e général des Impôts)

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2023

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....800.000.....)	DA	800 000	800 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	80 000	80 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	23 228 758	20 868 526
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 948 229	2 861 936
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	27 056 987	24 610 463
propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
et charges	Provisions pour risques	DP	70 000	70 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	70 000	70 000
	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	3 062 890	2 581 546
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	484 764	301 794
	Dettes fiscales et sociales	DY	443 525	423 716
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	40 190	43 573
mpte gul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	4 031 368	3 350 629
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	31 158 356	28 031 091
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 031 368	3 350 629
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ssier N° 000000 en Euros.

laire obligatoire (article 53 Code Général des Impôts)

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2023

ignation de l'entreprise : SAS ABER — Néant ☐ *

		Exercice N					Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
	Ventes de marchandises*	FA	17 677	FB		FC 17 677	22 826
	Production vendue biens*	FD		FE		FF	
	Production vendue services*	FG	4 712 962	FH		FI 4 712 962	4 356 621
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	4 730 638	FK		FL 4 730 638	4 379 447
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP 682 751	673 823
	Autres produits (1) (11)					FQ 14	0
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR 5 413 403	5 053 270
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS 21 530	29 988
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU 3 012	6 316
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV (1 884)	(8 979)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW 2 760 788	2 391 013
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX 56 147	61 048
	Salaires et traitements*					FY 1 094 111	1 013 208
	Charges sociales (10)					FZ 378 957	359 338
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA 34 942	29 364
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE 55 431	57 788
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF 4 403 035	3 939 083
	I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG 1 010 368	1 114 187
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
opérations en commun	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ 1 792 187	1 960 831
PRODUITS FINANCIERS	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
PRODUITS FINANCIERS	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL 277 137	218 294
PRODUITS FINANCIERS	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM 380 047	
PRODUITS FINANCIERS	Différences positives de change					GN	
PRODUITS FINANCIERS	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
PRODUITS FINANCIERS	**Total des produits financiers (V)**					GP 2 449 372	2 179 125
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ 44 341	25 178
CHARGES FINANCIERES	Intérêts et charges assimilées (6)					GR 132 142	39 277
CHARGES FINANCIERES	Différences négatives de change					GS	
CHARGES FINANCIERES	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
CHARGES FINANCIERES	**Total des charges financières (VI)**					GU 176 483	64 455
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV 2 272 888	2 114 670
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW 3 283 256	3 228 857

ossier N° 0000000 en Euros.

ture obligatoire (article 53 A
le Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2023

gnation de l'entreprise : SAS ABER — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	12 340	400
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	12 340	400
EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	9 798	1 280
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	9 798	1 280
- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	2 542	(880)
ticipation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
pôts sur les bénéfices * (X)		HK	337 569	366 041
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	7 875 114	7 232 795
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 926 886	4 370 859
- BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	2 948 229	2 861 936
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	12 340	
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	9 798	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	682 751	673 823
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
Exercices antérieurs	9 798	12 340

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs
Cf état annexe	9 798	12 340

s explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ssier N° 000000 en Euros.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SAS ABER

30/09/2023

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Facture GERESO	3 175	
Facture JAO Neova	2 230	
Regularisation diverses	4 393	1 090
Facture OPCALIA		11 250

Dossier N° 000000 en Euros.

ANNEXE AU BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

A - REGLES ET METHODES COMPTABLES

a) Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

b) Les principes comptables appliqués par la société ABER sont principalement les suivants :

Immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

- Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	1 an
Installations agencements constructions	5 ans
Installations agencements divers	5 à 10 ans
Matériel de Transport	4 à 5 ans
Matériel de bureau et de formation	3 ans
Mobilier	10 ans

Immobilisations financières

Les participations et autres titres immobilisés figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Le coût d'acquisition n'intègre pas les frais d'acquisition des titres. Lorsque les prévisions d'exploitation mettent en évidence, que le coût d'acquisition des titres devient supérieur à la quote-part de situation nette de la société, une provision est constatée pour le montant de cette différence si celui-ci est significatif.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement 2000-06 du Comité de Réglementation Comptable relatif aux passifs, toute obligation du Groupe à l'égard d'un tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à sortie probable de ressource sans contrepartie fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Résultat exceptionnel

Les évènements dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

c) Changement de méthodes comptables

Néant.

B - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Par jugement en date du 11/03/2023, le tribunal de commerce de Paris a condamné les cédants à payer une somme de 380K€ à la société ABER au titre de la réparation du préjudice résultant du dol lors de l'acquisition des titres de la société NEOVA.

C – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- Néant.

D - NOTES SUR LE BILAN

▪ BILAN ACTIF

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs en K euros	30/09/2022	Acquisitions	Diminutions	30/09/2023
Immobilisations incorporelles	68	14	7	75
Agencements des constructions				
Installations techniques, mat. & outill. industriels	2			2
Installations générales agencements divers	245	27		272
Matériel de transport	91			91
Matériel de bureau et mobilier	74	14	3	85
Emballages récupérables et divers	1			1
Total	**481**	**55**	**10**	**525**

2. Immobilisations financières

Valeurs en K euros	30/09/2022	Augmentations	Diminutions	30/09/2023
Titres de participation	9 087			9 087
Prêts & autres immobilisations financières				
Total	**9 087**	**0**	**0**	**9 087**

3. Amortissements et provisions

1. Amortissements

Valeurs en K euros	30/09/2022	Acquisitions	Diminutions	30/09/2023
Immobilisations incorporelles	68		7	61
Agencements des constructions				
Installations techniques, mat. & outill. industriels	2			2
Installations générales agencements divers	157	16		173
Matériel de transport	52	12		64
Matériel de bureau et mobilier	65	6	3	68
Total	**344**	**34**	**10**	**368**

2. Provisions

Valeurs en K euros	30/09/2022	Dotations	Reprises	30/09/2023
Amortissements dérogatoires				
Total provisions réglementées	0	0	0	0
Pour litiges				0
Autres provisions	70			70
Total provisions pour charges	70	0	0	70
Sur Titres de Participation	1 071		380	691
Sur Autres Immobilisations Financières	402			402
Sur comptes clients	10			10
Autres provisions	25	44		69
Total provisions pour dépréciation	1 508	44	380	1 172
Total	**1 578**	**44**	**380**	**1 242**
- exploitation				
- financier		44	380	
- exceptionnel				

Dépréciation des titres de participation de la société Neova à 100% ainsi que du compte courant associé pour un montant global de 1 093 K€.

4. Créances

1. Etat des créances

Valeurs en K euros	Montant	à 1 an au plus	à plus d'un an
Créances rattachées à des participations	402		402
Créances clients et comptes rattachés	871	859	12
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat créances fiscales	63	63	
Groupe et Associés	242	242	
Débiteurs divers	5	5	
Charges constatées d'avances	29	29	
Total	**1 612**	**1 198**	**414**

2. Charges constatées d'avance

Valeurs en K euros	Montant
Charges d'exploitation	29
Total	**29**

3. Produits à recevoir

Valeurs en K euros	Montant
Produits à recevoir Intérêt DAT	106
Total	**106**

▪ BILAN PASSIF

1. Capital social

Le capital social, soit 800 000 euros, est composé de 29 512 actions de nominal 27,11€.

2. Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres en K€	Montants
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	24 610
Variation du capital	
Résultat de l'exercice	2 948
Distribution de dividendes	-502
Capitaux propres à la clôture de l'exercice	27 056
Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice	**2 446**

3. Dettes

1. Etat des dettes

Valeurs en K euros	Total	à 1 an au plus	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1	1		
Fournisseurs et comptes rattachés	485	485		
Personnel et comptes rattachés	140	140		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	80	80		
Dettes fiscales	223	223		
Groupe et associés	3 061	3 061		
Autres dettes	40	40		
Total	**4 030**	**4 030**	**0**	**0**

Toutes les dettes ont des échéances inférieures à 1 an.

2. Charges à payer

Valeurs en K euros	Montant
CET	9
Taxe sur les véhicules de sociétés	1
Taxe sur les salaires	2
Fournisseurs, factures non parvenues	119
Congés payés	75
Charges sociales et fiscales sur congés payés	26
Primes Conventionnelle	5
Charges sociales et fiscales sur primes conventionnelle	2
Total	**239**

3. Produits constatés d'avance

Néant.

E – NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Ventilation du chiffre d'affaires

1. Répartition par secteur d'activité

Valeurs en K euros	Montant
Ventes de marchandises	18
Production services	4 713
Total	**4 731**

2. Répartition par zone géographique

Valeurs en K euros	Montant
France	4 731
Total	**4 380**

2. Détail du résultat exceptionnel

Non significatif.

F – AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif moyen

Mandataire	1
Cadres	3
Agents de maitrise	12
Employés	12
Total	**28**

2. Engagement en matière de retraites

Le montant global des engagements retraite s'élève à 33 437 € au 30 septembre 2023.

Hypothèses de calculs retenues

- Taux d'actualisation : 4,16 %.
- Augmentation annuelle des salaires : 2% constant pour les catégories cadres et non cadres.
- Départ en retraite prévu à l'âge de 65 ans pour les catégories cadres et non cadres.

- Taux de rotation : Moyen
- Taux de charges sociales patronales : 41 % pour les catégories cadres et non cadres.
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2016-2018.
- La méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective prorata temporis.

3. Liste des filiales et participations

Filiales et Participations de la société (valeur en K€)	VNC des titres détenus	Quote part du capital détenu	Capital	Autres capitaux propres résultat inclus	Nombre actions	Chiffre d'affaires Hors taxes
SAS BRET NET	1 034	99,96%	1 000	10 485	61 500	23 848
SAS TOP SERVICES	27	99,96%	120	2 347	7 500	2 216
SAS IRIS	40	100,00%	40	1 850	400	415
SAS ABER PROPRETE SAPHIR	2 406	100,00%	247	6 951	2 467	23 881
SAS ABER AZUR	3 659	100,00%	1 120	6 977	112 000	24 187
SAS ABER PROPRETE HORIZON	449	100,00%	40	1 131	500	2 636
SAS NEOVA *	0	100,00%				

*société placée en liquidation par jugement en date du 15/04/2020

4. Société établissant des comptes consolidés

La société ABER S.A.S est la société consolidante du groupe ABER.
Les sociétés consolidées sont les suivantes :

- S.A.S. ABER PROPRETE SAPHIR
- S.A.S. TOP SERVICES
- S.A.S. ABER PROPRETE AZUR
- S.A.S. BRET NET
- S.A.S. IRIS
- S.A.S. ABER PROPRETE HORIZON

La société NEOVA, en liquidation judiciaire, n'est pas consolidée au 30/09/2023.

5. Litiges sociaux

Un prudhomme est en cours à la clôture de l'exercice. Compte de l'état d'avancement de la procédure et des éléments présents au dossier, une provision d'un montant égal à 70K€ a été comptabilisée au 30/09/2019. Cette provision a été maintenue au 30/09/2023.